



SERVICE DE GARDE de la Forêt  
École de la Forêt  
219 Avenue du Bois-Francs  
Gatineau, QC  
J9J 2V3

**Calendrier de paiements  
janvier à juin 2020**

Les frais sont facturés au début de chaque mois, pour le mois à venir.  
Vous avez donc jusqu'à la fin du mois pour acquitter les frais de garde du mois qui se termine.

Périodes facturées	Montant ( 8.50\$ par jour )	Journées pédagogiques et congés pour tous	
6 au 31 janvier 2020	161.50\$ (19 jrs)	6 janv.	Journée pédagogique
3 au 28 février 2020	153.00\$ (18 jrs)	3 fév. 21 fév.	Journée pédagogique Journée pédagogique
2 au 31 mars 2020	136.00\$ (16 jrs)	2 au 6 mars 27 mars	<b>Congé pour tous !</b> Journée pédagogique
1 <sup>er</sup> au 30 avril 2020	161.50\$ (19 jrs)	10 avril 13 avril 20 avril	<b>Congé pour tous !</b> <b>Congé pour tous !</b> Journée pédagogique
1 <sup>er</sup> au 29 mai 2020	161.50\$ (19 jrs)	1 mai 18 mai	Journée pédagogique <b>Congé pour tous !</b>
1 <sup>er</sup> au 23 juin 2020	136.00\$ (16 jrs)	15 juin	Journée pédagogique

Les montants indiqués sont sujet à changement selon les règles budgétaires du MEES.

Le moyen de paiement à privilégier pour régler ces factures est de le faire par l'entremise de votre institution bancaire par paiement internet. Il est aussi possible de payer par Interac au bureau du service de garde tous les jours entre 9h00 et 17h00.

**De plus, portez une attention particulière aux numéros de référence qui se trouvent**

**au-dessus du nom de chaque parent sur l'état de compte.**

**Le numéro que vous utilisez pour payer est associé au parent qui recevra les relevés fiscaux le moment venu.**